

Bassin de chasse : les élus menacent d'attaquer l'État en justice

La commune du Crotoy va-t-elle attaquer l'État en justice? L'hypothèse, évoquée vendredi 12 avril, lors du conseil municipal est crédible. L'avenir du bassin de chasse provoque la colère des élus. Cet équipement, qui permet de retenir l'eau à marée haute pour la libérer plus tard à la manière d'une chasse d'eau et éviter l'ensablement du port, ne peut plus jouer son rôle correctement. Environ 1,7 million de mètres cubes de sédiments accumulés l'en empêche.

Pour lui permettre de retrouver son efficacité, des travaux coûteux, relevant de la compétence du Département, sont nécessaires. Trois scénarios sont actuellement à l'étude. Ils ont été évoqués lors d'une réunion en sous-préfecture, vendredi. « Ils nous mènent en bateau, s'agace le



Le bassin de chasse du Crotoy.

(Photo d'archives)

maire, Philippe Evrard. Une étude doit être faite, mais elle nous mènera dans 20 à 26 mois, c'est-à-dire qu'il n'y aura rien de fait avant 2027. Je ne sais pas où ils vont trouver l'argent

pour faire les travaux. »

Face à cette situation, l'édile explique étudier la possibilité de saisir la justice administrative pour attaquer l'État « pour manquement à ses obligations ». La démarche s'appuierait sur le constat que les travaux promis depuis de nombreuses années n'ont jamais été engagés. « J'ai demandé à notre avocat de voir. Il faut que l'on ait des billes », annonce l'édile. Dans les rangs de l'opposition, Jean-Michel Noirey partage le constat et plaide pour la création d'une association de sauvegarde du bassin de chasse. « Nous pourrions ainsi lancer une pétition et recevoir tous les soutiens, y compris financier. » Les élus crotellois doivent se retrouver prochainement en réunion pour prendre des décisions.

VINCENT HÉRY